

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n°2023.02.028.B

Forum Sport Santé Environnement - édition 2023 : demande de subventions auprès des partenaires publics et sollicitation de sponsoring auprès des partenaires privés

LE VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **25**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD

Ont donné pouvoir :

Vincent YOU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.02.028.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT - EDITION 2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS ET SOLlicitation DE SPONSORING AUPRES DES PARTENAIRES PRIVES

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

- ODD 2 : circuit court et proximité géographique – promotion d'une alimentation saine et locale
- ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes – santé – environnement
- ODD 4 : politique enfance jeunesse – éducation au développement durable
- ODD 5 : politiques d'égalité – éducation – lutte contre les discriminations
- ODD 15 : espèces envahissantes – éducation et prévention

GrandAngoulême organise la 14^{ème} édition du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2023.

En 2022, en sortie de crise sanitaire, la 13^{ème} édition de cet évènement n'a pas tout à fait retrouvé sa fréquentation d'avant Covid, mais a tout de même réuni 146 exposants et environ 13 000 personnes sur le site dont 11 300 visiteurs.

Le Forum vise à promouvoir l'activité sportive, à donner de la visibilité aux associations du territoire et rencontre chaque année un succès auprès de la population.

Les engagements en matière de santé seront renouvelés, notamment grâce à la mise en place d'animations spécifiques comme l'apprentissage des gestes qui sauvent, les tests « Forme Plus Sport » pour un bilan de la condition physique rapide et accessible à tous. Un travail dans la continuité de l'édition 2022 sera mené auprès des clubs et des visiteurs en ce qui concerne le dispositif « sport sur prescription médicale », ainsi qu'une sensibilisation au plus grand nombre à retourner pratiquer une activité physique et sportive encadrée en sortie de pandémie. De plus, pour cette édition, la nouvelle maison sport santé de GrandAngoulême figurera parmi les exposants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

Lors de l'organisation du Forum 2023, une attention particulière sera également portée sur la nécessité d'adopter un comportement responsable envers l'environnement, ainsi qu'au respect des bonnes pratiques de développement durable, notamment par la mise en place de support de tri et des recours à des critères environnementaux lors des demandes de prestations.

Le challenge sportif, qui a dû être, malheureusement une fois de plus annulé, en raison du manque d'inscriptions lors de l'édition 2022, et permettant de faire courir en binôme des personnes en situation de handicap et des personnes ingambes, sera reconduit sous un nouveau format. En 2019, 33 équipes et 232 personnes ont concouru.

Lors de la 13^{ème} édition le budget réalisé a été le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	8 835,50	Location d'espaces	1 078,00	1,0%
Fournitures	16 559,36	Département	3 000,00	2,8%
Animations	17 573,83	Région	0	0
Communication	17 117,59	Partenaires privés	6 202	5,9%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	95 325,83	90,3%
Divers (frais de bouches, ...)	5 519,55			
TOTAL	105 605,83	TOTAL	105 605,83	

En raison de l'annulation du challenge sportif courir ensemble, et de certaines animations non compatibles avec les contraintes sanitaires, les dépenses pour l'édition 2022 ont été moins importantes que le budget de 114 000 € initialement prévu.

Pour cette édition, le plan de financement prévisionnel de l'évènement est le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	10 500,00	Location d'espaces	1 078,00	0,9%
Fournitures	14 500,00	Département	3 500,00	3,0%
Animations	25 100,00	Région	0	0
Communication	20 400,00	Partenaires privés	12 000,00	10,3%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	100 122,00	85,8%
Divers (frais de bouches, ...)	6 200,00			
TOTAL	116 700,00	TOTAL	116 700,00	

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du conseil départemental, du conseil régional et l'Etat, ainsi qu'auprès des partenaires privés (sponsors).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023